

RÉFÉRENT SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Durée

3 jours

Référence Formation

6-SP-PRPS

Objectifs

Définir les missions et les prérogatives du référent santé et sécurité
Connaître les enjeux de la prévention et les indicateurs de progrès
Connaître la réglementation santé - sécurité
S'approprier les méthodes d'aide à l'évaluation des risques
Mettre en œuvre les leviers et les outils de management de la sécurité
Définir et mener un plan d'action adapté à son entreprise et le faire évoluer (actions correctives)

Participants

Toute personne volontaire ou désignée par son employeur comme référent santé et sécurité au travail

Pré-requis

Pas de prérequis spécifique

Moyens pédagogiques

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation équipée d'un vidéo projecteur, tableau blanc et paperboard ainsi qu'un ordinateur par participant pour les formations informatiques.
Positionnement préalable oral ou écrit sous forme de tests d'évaluation, feuille de présence signée en demi-journée, évaluation des acquis tout au long de la formation.
En fin de stage : QCM, exercices pratiques ou mises en situation professionnelle, questionnaire de satisfaction, attestation de stage, support de cours remis à chaque participant.
Formateur expert dans son domaine d'intervention
Apports théoriques et exercices pratiques du formateur
Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle des participants
Réflexion de groupe et travail d'échanges avec les participants
Pour les formations à distance : Classe virtuelle organisée principalement avec l'outil ZOOM.
Assistance technique et pédagogique : envoi des coordonnées du formateur par mail avant le début de la formation pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours à distance.

PROGRAMME

- **Présentation de la formation, des participants et de leurs attentes spécifiques**

- **Les enjeux de la prévention des risques professionnels**

Enjeux humains, statistiques et indicateurs sécurité

Définitions : accident du travail, maladie professionnelle

Enjeux financiers : Coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles, gestion administrative

Enjeux réglementaires : l'obligation de sécurité de l'employeur et des salariés, principes généraux de prévention, les obligations réglementaires

Les responsabilités

- **L'organisation santé sécurité**

CAP ÉLAN FORMATION

www.capelanformation.fr - Tél : 04.86.01.20.50

Mail : contact@capelanformation.fr

Organisme enregistré sous le N° 76 34 0908834

[version 2023]

Rôle et mission des différents acteurs : direction, encadrement, CSSCT, le CSE, médecin du travail., L'INRS, l'inspection du travail, ...
Relations du référent santé et sécurité au travail avec les différents acteurs

- La démarche de prévention

Evaluation des risques et des familles de danger
Le document unique et son plan d'actions
Indicateurs et objectifs de sécurité
Les plans d'actions et le suivi
La documentation sécurité

- L'analyse des accidents et des incidents - Les maladies professionnelles

Intérêt de l'analyse des accidents du travail
La méthode de l'arbre des causes
Définition de la maladie professionnelle et le principe et demande de reconnaissance

- Les formations sécurité et l'accueil des nouveaux arrivants

Organisation de l'accueil et la formation des nouveaux arrivants
Organisation des formations de sécurité obligatoires

- La sécurité des équipements et des lieux de travail

Conformité des lieux de travail et des équipements
Vérifications et les contrôles périodiques obligatoires
Équipements de protection individuelle et collective sur les lieux du travail

- Le compte professionnel de prévention - C2P

- La veille

La veille
Outils, sites internet et documents utiles à tout préventeur

- Bilan, évaluation et synthèse de la formation

- Formation obligatoire à partir du 31 mars 2022 depuis la loi "santé" du 2 août 2021 (loi 2021-1018, art. 39 ; c. trav. art. L. 4644-1 modifié)

Formation obligatoire à partir du 31 mars 2022 depuis la loi "santé" du 2 août 2021 (loi 2021-1018, art. 39 ; c. trav. art. L. 4644-1 modifié)